



Communiqué

Paris, le 28 avril 2025

« Prévention des risques professionnels : l'approche sexuée des conditions de travail »

Dans le cadre de nos engagements pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance d'adopter une approche sexuée dans l'analyse des conditions de travail. Cette démarche vise à identifier et à corriger les inégalités qui persistent et qui impactent différemment les agents selon leur sexe.

Les études montrent que les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes expériences en matière de conditions de travail. Les femmes, qui représentent une part significative des agents au sein du MASA (66% données RSU 2023), sont souvent confrontées à des défis spécifiques, notamment en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, de harcèlement, de discrimination et d'accès aux postes à responsabilité.

Facteurs des inégalités en santé au travail :

1. Répartition sexuée des métiers : Manque de mixité au sein des secteurs et des fonctions.

2. Conditions de travail variées :

- Exposition inégale aux risques physiques, chimiques et psychosociaux.
- Reconnaissance insuffisante de la pénibilité et de la complexité des activités exercées par les femmes.

3. Parcours professionnels : Précarité et obstacles à la progression professionnelle, impactant l'exposition aux risques.

4. Temps de travail : Contraintes domestiques et familiales influençant les conditions et les horaires de travail, ainsi que les capacités de récupération.

5. Différences biologiques : Effets variés des expositions professionnelles sur la santé.

Vers une prévention adaptée :

1. Intégrer le genre dans l'évaluation des risques professionnels : Prendre en compte les différences d'exposition aux dangers et leurs impacts sur la santé.

2. Analyser les situations de travail : Considérer les réalités concrètes des salariés et les différences entre femmes et hommes.

3. Sensibiliser et former : Former les agents des ressources humaines, les managers, et les représentants du personnel sur l'impact des inégalités de genre sur la santé au travail.

4. Adapter l'organisation du travail :

- Réviser les conditions de travail.
- Promouvoir la mixité dans les postes.
- Assurer l'accès à des équipements adaptés.

5. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail :

- Identifier les facteurs de risque.
- Mettre en œuvre des dispositifs de prévention spécifiques.

Conclusion : L'égalité entre les femmes et les hommes est non seulement une question de justice sociale mais également un impératif pour améliorer la performance et la qualité des services publics. Ensemble, engageons-nous pour une fonction publique qui respecte et valorise la diversité.

L'UNSA-AAF demande et attend que soient renforcées la transparence, la formation et l'application des dispositifs existants, pour atteindre enfin l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein du MASA.